

**SYNDICAT RIVIERES SALAT-VOLP**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL**  
**Séance du 07 décembre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 30 novembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel ARTAUD

**Présents :** Daniel ARTAUD, Roselyne ARTIGUES, Nathalie AURIAC, Frédéric BONNEL, Laurent BOUTET, Ginette BUSCA, Roselyne CUSSOL, Jean-Claude DEGA, David GARDELLE, Pierre PARIS, Richard PETITALOT, Jacques SERVAT, Alain TOUZET

**Absents :** Gilbert ANGELINA, Alain CAU, Charles DAFFIS, Jean DOUSSAIN, Régis ESPES

**Représentés :** Christian CARRERE, Gilles FAVAREL, Alain SOULE

**Excusés :** André VIDAL

**Secrétaire de séance :** Jacques SERVAT

---

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h30. Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Président fait appel aux différentes candidatures au poste de secrétaire de séance, Monsieur SERVAT Jacques, seul candidat, est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

● **VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2021**

Le Président demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du Conseil Syndical du 4 octobre 2021.

**Les membres du Conseil Syndical valident le procès-verbal à l'unanimité.**

**AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

● **Marché A Procédure Adaptée - Etude de dangers des digues de Bonrepaux et de Salau - DE\_2021\_028**

Monsieur le Président rappelle le projet de Papi d'Intention du Salat et les études d'opportunité de classement en systèmes d'endiguement pour les digues de Bonrepaux et de Salau. A la suite de ces 2 études, il apparaît opportun de poursuivre les analyses et de procéder à une demande de classement de ces 2 ouvrages en systèmes d'endiguement. Le syndicat doit mener une étude de dangers pour la digue de Bonrepaux et une autre pour la digue de Salau. Le coût global de ces 2 études s'élève à 130 000 € HT.

Monsieur le Président propose de demander des financements pour la réalisation de ces études auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Conseil Départemental de l'Ariège.

Monsieur le Président propose de lancer un marché à procédure adaptée (MAPA) pour la réalisation de ces études dont le montant objectif sera de 130 000 € HT.

**Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0**

- **Label « Sites Rivières Sauvages ».**

A la suite des présentations de Mme Guerin (SSV) et de Mr Caudron (Réseau Rivières Sauvages) Monsieur le Président propose que pour la poursuite du projet, le SSV mobilise un réseau d'acteurs plus large et notamment la Communauté de communes Couserans-Pyrénées qui est un acteur incontournable. Les communes de Massat et de Bousсенac sont déjà favorables et ont délibéré pour faire partie du futur comité de pilotage. Il faudra aussi questionner d'autres acteurs comme le Conseil Départemental de l'Ariège, la fédération de pêche, le PNR, etc.

Mr Petitalot demande des précisions sur l'apport du label pour un territoire.

Mr Caudron répond en rapportant le retour d'expérience des territoires labellisés. Il précise que c'est au territoire d'opérer des choix, d'orienter et de fédérer sur un projet commun. Actuellement les 1ères rivières labellisées demandent le renouvellement du label, c'est la preuve qu'elles y trouvent une plus-value pour leur territoire.

Mr Loubet (Maire de Massat) précise que l'attrait touristique avec l'obtention du label est important mais il n'oublie pas le patrimoine. Il pose la question du financement du programme d'actions.

Mr Caudron répond que l'engagement financier du programme d'actions est choisi par les collectivités. L'obtention du label peut aussi ouvrir sur de nouveaux financements comme le mécénat.

Mr Servat trouve l'opportunité intéressante.

Mme Auriac trouve également le projet intéressant. Le territoire se prête à ce type de label tout en veillant à ne pas en faire un sanctuaire.

Mr le Président conclut en indiquant que le SSV va poursuivre les démarches pour obtenir ce label en contactant notamment la communauté de communes Couserans-Pyrénées.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.**